

Question présentée par le député :

M. Raymond Wicky

Date de dépôt : 19 septembre 2016

Question écrite

Geneva Lake Festival : un scandale en préparation ?

Depuis de nombreuses années, Genève Tourisme organise une grande fête au cœur de l'été pour les touristes et les Genevois. Celle-ci était précédemment appelée les Fêtes de Genève, mais un nouveau concept a été développé pour 2016 qui la renomma Geneva Lake Festival.

Genève Tourisme est une fondation privée, reconnue d'utilité publique par l'article 3 alinéa 1 de la loi sur le tourisme du 24 juin 1993 (LTour ; I 160). Ses ressources proviennent essentiellement des collectivités publiques, puisqu'elles sont essentiellement constituées des subventions publiques et du produit de la taxe de séjour et de la taxe de promotion du tourisme (art. 5 et 17 LTour). En contrepartie, l'Etat lui confie diverses tâches en lien avec la promotion du tourisme (art. 4 LTour) et demande une utilisation rationnelle et efficace des ressources (art. 3 al. 6 LTour). Pour surveiller la fondation, il est prévu que le canton, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises sont représentés au sein des instances dirigeantes (art. 3 al. 3 LTour) et qu'elle est soumise aux mêmes contrôles que l'Etat (art. 3 al. 5 LTour).

Genève Tourisme est donc fortement liée aux collectivités publiques, malgré sa nature de droit privé. Il est ainsi légitime que le canton s'assure que la fondation fonctionne correctement et qu'aucun dysfonctionnement n'affecte ses activités.

D'inquiétantes rumeurs circulent concernant l'édition 2016 du Geneva Lake Festival. Son succès semble bien moins certain que par le passé, ce qui impliquerait des retombées économiques plus faibles, ainsi qu'un important déficit. De plus, la structure organisationnelle n'est pas claire, voire opaque. Un mandataire externe, Monsieur Emmanuel Mongon, aurait été désigné pour l'organisation. Toutefois, ce serait la société « Geneva Lake

Festival SA », établie à Zurich (!), qui aurait encaissé le produit de la vente des billets pour le grand feu d'artifice. Depuis lors, cette société a été radiée du registre du commerce zurichois et ses actifs et passifs auraient été transférés à la société « Rivoli Attractions GmbH », également établie à Zurich. Au sein de cette confusion des acteurs, il semblerait également qu'une demande de protection de la marque « Geneva Lake Festival » ait été faite. Finalement, des manquements aux obligations légales se seraient produits pendant les festivités, notamment concernant le respect de l'autorisation du service du commerce et de ses charges. D'importantes interrogations planent également sur la procédure effectuée pour désigner les prestataires de service et de construction et son adéquation avec la réglementation sur les marchés publics.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1) ***Quel était le budget 2016 du Geneva Lake Festival et quel est le résultat des comptes ? Les représentants des collectivités publiques au sein de Genève Tourisme ont-ils acceptés ce budget ?***
- 2) ***Quelle est la structure organisationnelle de cette édition 2016, notamment au niveau du comité d'organisation ?***
- 3) ***Quelles sont les liens contractuelles détaillés de la relation entre Genève Tourisme et le mandataire externe, Monsieur Emmanuel Mongon ? Des redevances (royalties) sont-elles prévues ? Quelle est le rôle des deux sociétés établies à Zurich ?***
- 4) ***La marque « Geneva Lake Festival » a-t-elle été abandonnée à une société privée ?***
- 5) ***Des infractions légales ou des manquements à l'autorisation du service du commerce ont-ils été constatés par les services de l'Etat avant, pendant ou après les festivités ? Dans l'affirmative, des sanctions ont-elles été prises ?***
- 6) ***Le choix des prestataires de services et de construction respecte-t-il la réglementation sur les marchés publics ? Les nombreuses entreprises et commerçants étrangers présents paient-ils des impôts sur le canton ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite.